



Le Plan directeur du campus fournit un cadre et des lignes directrices pour l'évolution de l'Université d'Ottawa au cours des vingt prochaines années. Ce chapitre fournit des orientations pour les initiatives à court terme, identifie les initiatives actuelles et proposées qui entameront la mise en œuvre du plan et appuie les objectifs du plan stratégique Destination 2020. Il décrit également les procédures, les processus et les outils nécessaires pour s'assurer que le développement du campus adhère au Plan directeur, démontre l'excellence du design et soutient les objectifs de développement durable de l'Université.

## 6.1 Projets universitaires

Le PDC comprend deux projets prioritaires prévus dans le plan d'aménagement quinquennal 2012-2017 de l'Université – le Centre d'apprentissage contigu au pavillon Lamoureux et le regroupement de la Faculté des sciences de la santé dans le secteur riverain. Ces projets ainsi que d'autres projets à court terme proposés pour répondre aux besoins actuels en installations et exploiter les possibilités sont décrits ci-dessous.

### Projets à court terme

La planification détaillée des projets suivants est en cours ou débutera sous peu.

#### 1 Centre d'apprentissage

La démolition de l'aile est du pavillon Lamoureux permettra d'aménager le Centre d'apprentissage, qui comprendra des locaux d'enseignement et d'étude forts nécessaires sur le campus central. Le projet rafraîchira la façade du pavillon Lamoureux, servira de point d'ancrage pour les rues adjacentes, notamment Louis-Pasteur et Marie-Curie, et les enjolivera. La rue Marie Curie est très achalandée, surtout par les usagers du transport en commun. Le Centre d'apprentissage comptera des locaux d'enseignement occupant près de 2 260 mètres carrés, y compris des salles d'apprentissage actif, des amphithéâtres, des salles de séminaires

pour l'apprentissage par cas, des espaces pour l'étude de type bibliothèque, des espaces d'étude collectifs et des salons étudiants. Une nouvelle aire de restauration sera aussi implantée au rez-de-chaussée.

#### 2 Place de l'Université

L'actuel terrain de stationnement en surface (terrain X), situé au sud du Centre des étudiants diplômés, sera transformé en esplanade verte comportant des surfaces dures et gazonnées, des bancs, des chaises mobiles, des arbres et du matériel électrique à l'appui d'une gamme de programmes. Cet endroit pourra accueillir des événements importants comme la Semaine d'accueil et le Carnaval, et se prolongera jusqu'aux édifices adjacents avec des voies d'accès pour les véhicules de service et de livraison.

#### 3 Logement étudiant

L'Université s'emploie à atteindre son objectif d'offrir 1 000 lits supplémentaires aux étudiants de première année, comme elle a récemment conclu un partenariat locatif avec une entreprise privée pour l'immeuble de huit étages situé à l'angle des rues Rideau et Friel, et a entrepris la construction d'une nouvelle résidence étudiante dans l'avenue Henderson à la jonction avec l'avenue Mann. D'autres possibilités doivent être envisagées pour atteindre l'objectif global de 6000 places de logement, y compris la revitalisation de résidences et l'aménagement potentiel de nouvelles résidences le long de King Edward ainsi que dans le cadre d'autres partenariats stratégiques ou locatifs avec le secteur privé.

#### Résidence Henderson

Cet édifice de quatre étages et demi comptera 172 lits, des cuisines communes et un salon étudiant.

#### Rue Friel

L'Université a récemment conclu un bail à long terme pour un immeuble de huit étages à l'angle des rues Rideau et Friel, qui ajoute 386 places en résidence pour les étudiants de première année. L'Université assumera la gestion de la nouvelle résidence, qui offrira les mêmes services de soutien que ceux des autres résidences du Service du logement, y compris une réception.

#### Renouvellement ou remplacement de résidences existantes

Les résidences Stanton et Marchand seront revitalisées ou remplacées pour répondre aux normes actuelles. L'Université examinera diverses options pour remplacer la résidence Thompson par un immeuble à utilisations mixtes sur le même emplacement ou en déplaçant le volet logement ailleurs sur le campus.

#### 4 Nouvel immeuble de la Faculté des sciences de la santé dans le secteur Lees

À l'heure actuelle, les salles de classe et de laboratoire de la Faculté des sciences de la santé sont réparties dans plusieurs édifices du campus central et du secteur Roger Guindon. Un nouvel immeuble dans le secteur riverain abritera la Faculté sous un même toit, ce qui réduira la durée des déplacements des étudiants entre le campus au centre-ville et le secteur Alta Vista et facilitera l'expansion future de la Faculté. Les autres éléments de campus nécessaires pour la création d'un carrefour communautaire sont prévus dans le virage fondamental visant à regrouper l'intégralité de la Faculté dans le secteur Lees. Le carrefour doit être planifié de façon à inclure des services aux étudiants et de restauration, des installations sportives et des espaces sociaux. L'aménagement paysager sera aussi rehaussé dans le cadre du projet, qui prévoit l'aménagement d'un espace ouvert central relié à la rivière.

## 5 Rénovations du pavillon Roger Guindon

La Faculté de médecine a achevé une évaluation des besoins en locaux et envisage des possibilités de planification pour ses installations au pavillon Roger Guindon. Ces possibilités à court et à moyen terme (jusqu'en 2018) comprennent la réfection des immeubles des 600 et 850, avenue Peter Morand et des améliorations successives des locaux de laboratoire, y compris la construction d'annexes au pavillon Roger Guindon. Ces rénovations procureront des laboratoires humides, dont ont grandement besoin les programmes de recherche et d'études supérieures en médecine et en sciences de la santé.

## 6 Nouveau Centre universitaire

Le Centre universitaire (UCU) est le carrefour de la vie sociale sur le campus, où la population étudiante peut obtenir des services et prendre part à des activités. Cependant, la superficie du Centre actuel est insuffisante, et il doit faire l'objet d'importantes réparations et modernisations pour répondre aux normes contemporaines. Il y aurait lieu d'examiner différentes options pour remplacer le Centre, y compris sa démolition partielle ou complète et l'aménagement d'un nouvel immeuble, possiblement avec des utilisations pédagogiques et mixtes, soit sur le terrain actuel ou un autre à proximité. Il faut dresser un plan de mise en œuvre par étapes pour préserver les utilisations principales de l'édifice existant ou les réinstaller de façon temporaire. Étant donné les modernisations récentes et prévues des installations de restauration et la nécessité de restaurer plus de 1 500 étudiants par repas, il est prioritaire de satisfaire aux besoins en services alimentaires. De plus, les espaces de service aux étudiants constituent une priorité globale.

## 7 Développement à la station Lees

L'Université a conclu un protocole d'entente avec la Ville pour l'achat et le développement du terrain de la station Lees, à l'exclusion du couloir du réseau de train léger et du terrain requis pour l'aménagement de la station. En conformité au protocole d'entente, l'aménagement doit débuter dans les cinq années après l'achèvement de la ligne de train léger, prévu en 2018. L'Université devrait envisager un partenariat de développement, qui découlerait sur un projet d'aménagement à utilisations mixtes comportant une composante résidentielle privée, des locaux administratifs ou pédagogiques polyvalents dans un édifice de base, et des services commerciaux au rez-de-chaussée.

## 8 Nouvelle installation STGM

Les installations existantes à l'Université d'Ottawa qui sont consacrées aux sciences, aux technologies, au génie et aux mathématiques (STGM) ne répondent pas adéquatement aux besoins des programmes. On envisage la construction d'une nouvelle installation qui révolutionnerait les études au premier cycle, dont les espaces consacrés à l'enseignement seraient radicalement différents des installations existantes et seraient à la fine pointe des nouvelles tendances en éducation. Des emplacements adéquats pour construire ces installations, chacun offrant 25 000 mètres carrés bruts, se trouvent dans un groupe d'immeubles qui servent déjà aux STGM. Il s'agit notamment de la portion est du pavillon Colonel-By, et de l'emplacement des pavillons MacDonald et du Cube. Ces derniers ne constituent pas une utilisation efficace de l'espace et doivent être réaménagés pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs de l'Université. Le remplacement du pavillon MacDonald et du Cube faciliterait la création de la nouvelle place Marion et l'établissement des routes piétonnières prioritaires.

## 9 Réfection patrimoniale

L'Université entreprendra des travaux d'amélioration importants à ses édifices patrimoniaux les plus anciens, y compris la Salle académique, le pavillon Hagen et le 100, rue Laurier. Les édifices seront rénovés et agrandis pour accueillir de nouveaux espaces consacrés à l'enseignement, à l'apprentissage et à la recherche en politiques publiques. Les travaux permettent d'assurer la conformité au Code du bâtiment de l'Ontario et à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

### Projets à long terme

Suit la liste des projets qui s'inscrivent dans le PDC, que l'Université envisage sur un horizon de 5 à 15 ans ou plus tôt en fonction de la disponibilité du financement. Chaque projet remédierait à des installations déficientes, déclassées ou manquantes.

- Expansion future des installations de recherche dans le secteur Alta Vista;
- Remplacement des résidences Brooks par un nouvel immeuble à logement ou à utilisations mixtes
- Résidences étudiantes supplémentaires;
- Nouvel immeuble pour la Faculté de droit;
- Complexe sportif à l'angle des avenues Lees et Mann;
- Grand auditorium polyvalent (plus de 1 200 sièges)
- Rénovation du pavillon Tabaret
- Aménagement à utilisations mixtes du côté est de l'avenue King Edward

## 6.2 Outils et stratégies

### Plans des secteurs et orientations de conception

Des plans et orientations plus détaillés seront élaborés pour chaque secteur défini dans le PDC et prendront appui sur les stratégies relatives aux secteurs décrites à la section 5. Les plans des secteurs établiront les paramètres de développement précis pour chaque emplacement futur et décriront la relation entre les nouveaux immeubles et les rues et espaces ouverts. En outre, ils exposeront et décriront les importantes initiatives relatives aux espaces ouverts et aux paysages urbains qui seront entreprises conjointement avec les aménagements adjacents ou dans le cadre de projets autonomes. Ces plans constituent des outils essentiels pour les concepteurs, les ingénieurs et les gestionnaires chargés des nouveaux projets.

En plus des plans des secteurs, l'Université doit évaluer à fond l'accessibilité de l'ensemble de ses édifices et élaborer une stratégie de rénovation et de remplacement d'installations, afin de concourir à l'objectif de la province d'assurer l'accès universel de tous les édifices d'ici 2025.

### Intégration du PDC au processus de planification de l'Université

Le PDC doit être consulté au début des processus de planification et de conception du développement, ainsi qu'à chaque étape afin d'assurer la formulation efficace des projets, le choix judicieux des emplacements, l'élaboration et l'examen de la conception, et l'approbation des projets. Un mécanisme de rapport officiel doit être adopté pour respecter les orientations du PDC et des plans des secteurs à chaque étape du processus de planification et de conception. Lorsque les projets sont soumis à l'approbation des administrateurs principaux ou du Bureau des gouverneurs, ils doivent être accompagnés d'un rapport indiquant leur conformité au cadre et aux orientations du PDC.

### Examen par les pairs de la conception des projets

L'Université tient à assurer la qualité optimale de la conception de ses immeubles et paysages. Un processus d'examen par les pairs de la conception des projets pour les grands projets pourrait servir à garantir que les projets liés au développement et au domaine public démontrent l'excellence en matière d'urbanisme, d'architecture et d'aménagement paysager. L'Université compte nommer du personnel qualifié pour assumer les fonctions de pair examinateur, qui sera chargé de donner des conseils sur chaque projet important, d'effectuer un examen de la conformité au PDC et de présenter des recommandations à l'Université. Il faut entreprendre ce processus aux premières étapes de la phase de conception et se poursuivre tout au long des étapes clés du projet. Le directeur général des installations de l'Université, ou son suppléant, coordonnera le processus d'examen par les pairs de la conception des projets. L'Université pourra en outre envisager de lancer des concours pour la conception de ses nouveaux immeubles et espaces ouverts les plus en vue.



## Partenariats de développement

Lorsqu'il existe des possibilités d'intégrer plus étroitement l'Université aux quartiers voisins dans le cadre de projets de développement aux utilisations mixtes, comme à la station Lees, il faut chercher à nouer des partenariats avec des promoteurs privés, afin d'optimiser les emplacements de choix, d'aménager des utilisations complémentaires (comme les logements ou les commerces de détail), et de miser sur la valeur foncière pour financer les installations nécessaires. Pour négocier ces partenariats, il se peut que l'Université ait recours à l'expertise de professionnels de l'immobilier et de l'aménagement foncier. En plus d'exécuter les partenariats, la société-conseil aura comme mandat de gérer les biens fonciers de l'Université qui ne sont pas destinés à des fins pédagogiques.

## Surveillance du plan

Pour suivre la progression du PDC et en assurer la pertinence à long terme, il faut le soumettre à un examen annuel en tenant compte des projets récents et en cours. Le personnel de l'Université qui utilise régulièrement le plan doit se réunir pour discuter des succès ainsi que des défis posés par la mise en œuvre. Les conclusions de la réunion doivent être documentées et soumises à l'examen du comité délégué du Bureau des gouverneurs. Il se peut que des modifications soient apportées au plan pour refléter les problèmes imprévus et les occasions qui se présentent. Tout effort doit cependant être consenti pour faire en sorte que les modifications ne dérogent pas sensiblement au cadre ni aux virages fondamentaux établis dans le plan.

## Variantes par rapport au plan directeur du campus

Généralement, tous les projets doivent être conçus en conformité au PDC. Toutefois, un projet peut à l'occasion déroger au plan. En cas de dérogation ou d'écart important, p. ex. un projet proposé empiète sur une rue ou un espace ouvert existant ou prévu, ce projet doit seulement être envisagé à la suite d'un examen exhaustif ou d'une mise à jour du PDC. Les écarts mineurs peuvent être approuvés au cas par cas sans nécessiter d'examen approfondi, dans la mesure où la proposition répond aux exigences suivantes :

- Le projet appuie les objectifs généraux de l'Université en matière de développement du campus.
- Le projet améliore l'état général de l'emplacement et du domaine public adjacent.
- Le projet prévoit l'ajout d'une installation essentielle au campus.
- Le projet est conforme au cadre de développement du campus et, en particulier, n'empêche pas l'implantation du réseau de mobilité et des espaces ouverts prévus.
- Avant de retenir le projet, des études de conception et de faisabilité ont été réalisées pour les propositions de rechange, en conformité au PDC.

**URBAN  
STRATEGIES  
INC .**



uOttawa

